

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES JARDINS-DE- NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les avis de motions « Règlement numéro 471.05 relatif règlement de zonage, Règlement numéro 472.01 relatif au lotissement et Plan d'urbanisme numéro 470.01 »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 21 août 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a déposé des avis de motions ayant pour objet de modifier les règlements de zonage, le lotissement et le plan d'urbanisme conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 18 septembre 2023 à 18h30, à la salle du conseil municipal située au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera les premiers projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlements pourront être consultés au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À SAINTE-CLOTILDE, CE 22 AOÛT 2023,



NATACHA JODOIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE